
Développement du compostage collectif

Sitom Sud Rhone

262 Rue Barthélemy Thimonier (zac de Sacuny)

69530 Brignais

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Karine Aguilhaume

kaguillaume@sitom-sudrhone.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le MODECOM effectué en 2009 par le SITOM Sud Rhône sur son flux d'OMR a mis en évidence que les solutions de collecte de bio-déchets et de méthanisation n'étaient pas adaptées en raison de la « faible » présence de matières fermentescibles dans les OMR (16 %). Par là même, ce sont les actions en faveur du compostage de proximité qui doivent être privilégiées.

Depuis juin 2007, le compostage domestique est en développement constant : plus de 1800 composteurs ont en effet été distribués. Cela représente 5% des foyers auquel il faut ajouter les pratiques de compostage en tas.

Le compostage en milieu scolaire s'est également traduit par la mise à disposition de composteurs et lombri-composteurs avec un volet pédagogique instructif et enrichissant.

La mise à jour du diagnostic liée au programme local de prévention des déchets confirme le compostage comme la priorité des actions de réduction des déchets dans le but d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Ce programme impulse de façon positive les actions en faveur du compostage, sous toutes ses formes : en individuel, en établissement (scolaire, santé...), en entreprise, mais aussi en habitat vertical..

La part d'habitat vertical est d'environ 8% sur le territoire du SITOM, ce qui représente près de 6 500 habitants... Alors que la part de déchets fermentescibles oscille entre 40 et 60 kg/hab/an, le gisement est indéniable dans les résidences collectives.

Par conséquent, la mise en place de composteur collectif est un fort levier sur la réduction des déchets. 2 points de compostage collectifs, créés en 2009, étaient en fonctionnement. Cependant, il était nécessaire de relancer ces opérations mais aussi de doter d'autres sites de composteurs pour détourner les déchets fermentescibles des bacs OMR.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Répondre à l'objectif de réduction des OMR de 7% sur 5 ans dans le cadre du contrat ADEME
- Proposer aux usagers vivants en immeuble ou dans des résidences le compostage collectif comme une solution pour réduire les déchets fermentescibles
- Sensibiliser le public sur la réduction des déchets à travers le compostage collectif et plus largement sur le développement durable
- Essaimer les pratiques de compostage collectif en communiquant sur les actions mises en œuvre

- Escompter un développement des liens sociaux entre les habitants grâce au projet de compostage collectif

Résultats quantitatifs

- Nombre d'opérations en fonctionnement : 8 dont 5 depuis mars 2012
- Nombre de référents sur le compostage : 9
- Nombre de foyers participants : 69

2 autres opérations vont voir le jour en septembre 2012 qui porteraient le nombre d'opérations en fonctionnement à 10, le nombre de référents à 18 et le nombre de foyers participants proche de 110.

Résultats qualitatifs

- Essaimage des pratiques sur le compostage collectif
- Constitution d'un réseau de référents sur le compostage collectif

MISE EN OEUVRE

Planning

Préparation et principales étapes

- Etat des lieux des initiatives nationales et des pratiques locales en matière d'opération sur le compostage collectif
- Recensement des résidences sur le territoire du SITOM (analyse cartographique couplée à des déplacements sur le terrain)
- Élaboration puis diffusion d'un appel à candidature sur le compostage collectif (affiche déposée dans les halls de résidence)
- Prise de contact et rencontre avec les bailleurs /régies/gestionnaire des résidences
- Prise de contact et rencontre des Présidents de conseils syndicaux et d'AG, et/ou membres de conseils syndicaux
- Enquête dans les résidences mêmes afin d'obtenir suffisamment de personnes intéressées et des « référents » (d'où le développement d'un argumentaire)
- Participation éventuelle à des assemblées générales et conseils syndicaux suite à la transmission des résultats des enquêtes réalisées
- Élaboration d'une convention de prêt d'équipements dans le cadre d'une opération de compostage collectif associant le SITOM, la régie ainsi que les habitants participants (mise à disposition « gracieuse » des équipements afin de favoriser la démarche)
- Inauguration des opérations de compostage collectif en associant les communes : fourniture des équipements aux usagers (bio-seaux, composteurs, outil de retournement, broyat), signature de la convention, remise des fiches de comptage des bio-seaux pour évaluer la production de déchets détournée, diffusion des consignes sur la bonne démarche à adopter (déchets à mettre et à ne pas mettre)...

Moyens de communication

- Guide sur le compostage (élaboré en 2010)
- Élaboration, diffusion et mise à disposition sur le site internet de l'appel à candidature sur le compostage collectif
- Diffusion de l'affiche sur le compostage collectif aux communes et communautés de communes
- Constitution d'un article prêt à être publié sur le compostage collectif pour insertion dans les bulletins municipaux et communautaires
- Communication sur les opérations de compostage sur le site internet

Moyens humains

Les actions sont menées par l'agent de prévention, le chargé de communication, la directrice et l'élu référent.

Moyens financiers

50 % de l'action « Favoriser le compostage à grande échelle » au sein des actions de la thématique 3 du PLPD « Actions emblématiques nationales » : 24 000 € sur 5 ans

Moyens techniques

Acquisition et fourniture d'équipements : composteurs, bio-seaux, outil de retournement

Partenaires mobilisés

Communes, Communautés de Communes, ADEME, Régies d'immeubles et gestionnaires de résidence, Compostière des Monts du Lyonnais.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Les opérations de compostage collectif peuvent être dupliquées dans les résidences dotées d'espaces verts communs sur l'ensemble du territoire. Cela nécessite toutefois une longue phase terrain pour expliquer le projet et motiver les usagers (ces derniers étant la plupart du temps favorables mais ne souhaitant pas s'impliquer en tant que référent).

Ce type de démarche est possible en lotissement (compostage de lotissement ou de quartier) mais aussi dans les jardins partagés ou familiaux (*des contacts ont été pris sur trois jardins du territoire : Jardins du Mornantet, Jardins de Brignais, Jardins de Saint Symphorien d'Ozon mais sans toutefois entrevoir à ce jour un véritable développement*).

Difficultés rencontrées

Enquête sur le compostage collectif dans chaque résidence en vue de trouver des référents (phase terrain en « porte-à-porte »)

Recommandations éventuelles

- Un simple appel à candidature ne suffit pas ! Rencontrer les usagers afin de trouver des référents est l'élément indispensable pour tendre vers le succès de ce type d'opération sur la durée
- Les partenariats avec les bailleurs sont également requis (les AG ont souvent lieu une seule fois dans l'année, et bien souvent c'est à cette occasion que la décision d'installer un composteur est prise...). Assister aux assemblées générales est un point clé.
- Nouer des contacts avec des associations de quartier et des associations en mesure de faire la promotion du compostage collectif peut être appréciable afin de mieux suivre et ancrer cette pratique

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | CONTENEUR | MENAGE | CAMPAGNE D'INFORMATION | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

France-Noëlle LEFAUCHEUX

france-noelle.lefauchoux@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes